



Direction Générale des Services
Ch F/ MV

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2008

PROCES-VERBAL SOMMAIRE

Le Dix sept Octobre deux mille huit à 17 heures 00, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, dans la salle du Conseil Municipal de la ville de MOULINS, commune siège de la Communauté d'Agglomération de Moulins.

Etaient présents

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents :

- Claude COULON, Guy CHAMBEFORT, Gilles BAY, Alain DENIZOT, Chantal BARDET, Antoine LEVASSEUR, Nicole CHARETTE, Christian SOTEAU, Hubert GOMOT, Jean-Michel LAROCHE,

Membres du Bureau :

- Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Brigitte DAMERT, Daniel FIEVET, René GIRAUD, Alain GUYET, Eliane HUGUET, Gérard LARUE, Nathalie MARTINS, Didier PINET, Bernadette RONDEPIERRE, Michel SAMZUN, Sylvie TARDIF, Christian TOURRET

Délégués titulaires :

- José ALONSO, Marie-Christine ANGELETTI, Béké BENZOHRA, Jacky BERTHON, Alain BORDE, Michel BORDE, Pierre BRENON, Jacques CABANNE, Bernard CANTAT, René CHAVIGNON, Cécile DE BREUVAND, Daniel DELASSALLE, Danielle DEMURE, Florence DOURLENS, Rémy FLEURY, Marilynne GIRAUD-TISSIER, Bruno GIRONDE, Jacques LAHAYE, Gérard LARTIGAU, Jean-Claude LEFEBVRE, Dominique LEGRAND, Dominique LUNTE, Guillaume MARGELIDON, Yannick MONNET, Jean-Michel MOREAU, Gilles PARNIERE, Pascal PERRIN, Noël PRUGNAUD, Michel SIMON, Nicole TABUTIN, Gilles TOURRET, Jean-Louis VELEZ, Yves VENIAT

Délégués suppléants :

- Patrick JOLION remplaçant Patrick DEGRANGE
- Béatrice GENTY remplaçant Guy CHARMETANT
- Martial HIGGINSON remplaçant Liliane GAULMIN
- René MARTIN remplaçant Jean-Pierre MARTIN

Ont donné pouvoir :

- Lucien GONNOT, Jacques BODARD, Lydia ADVENIER jusqu'à 18 h 30, Gilles PARNIERE à partir de 18 h 45
- Christian PLACE

Etaient excusés :

- Pierre BLANC, Pascal BLANCHON, René DESCHAUME, Françoise MARSONI, Philippe PRUGNEAU

Secrétaire de séance : Guillaume MARGELIDON

— FINANCES – GUY CHAMBEFORT

C.08.115 - Dotation de solidarité communautaire 2008

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- de reconduire pour l'exercice 2008 l'attribution de la dotation de solidarité communautaire arrêtée et figée au montant annuel de 601 043 €, ainsi que les critères de répartition actualisés, définis par délibération du conseil communautaire du 22 janvier 2001,
- de répartir la Dotation de Solidarité Communautaire entre les communes adhérentes, conformément à l'état présenté,
- rappelle que sur les sommes revenant à chaque commune, est déduit, si nécessaire, le montant du déficit résiduel transféré par certaines communes au titre de l'assainissement, conformément à la délibération du conseil communautaire du 19 décembre 2003.

C.08.116 - Décision Modificative N° 1 – Exercice 2008

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité absolue
(Pour : 60 – Abstentions : 6)**

- Approuve les modifications de dépenses et de recettes (DM N° 1) à apporter au budget permettant d'ajuster les crédits des sections de fonctionnement et d'investissement conformément à l'état présenté
- Approuve les modifications à apporter à l'autorisation de programme - crédit de paiement des travaux d'assainissement conformément à l'état ci-annexé,
- Autorise la liquidation et le mandatement des dépenses dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice 2008,
- Décide de modifier l'autorisation d'engagement – crédits de paiement » (AE/CP) relative à la mise en place du Plan de Déplacement Urbain prévue par délibération du conseil communautaire en date du 15 février 2008. L'ouverture de l'autorisation d'engagement 2008/2010 constituant la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées est prévue pour un montant de 197 000 € TTC. Des crédits de paiement 2008 sont inscrits au budget 2008 pour un montant de 10 000 €. (Cf. Annexe – AE. CP. DPU)

— ASSAINISSEMENT – ALAIN DENIZOT

C.08.117 - Commune de CHEZY - Approbation du schéma de zonage d'assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver sans réserve le schéma de zonage d'assainissement de la commune de Chézy qui sera transmis à la commune afin d'être annexé aux documents d'urbanisme en vigueur pour le rendre exécutable et opposable aux tiers.

C.08. 118 – Commune de GOUISE - Approbation du schéma de zonage d'assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver sans réserve le schéma de zonage d'assainissement de la commune de Gouise qui sera transmis à la commune afin d'être annexé aux documents d'urbanisme en vigueur pour le rendre exécutable et opposable aux tiers.

C.08. 119 - Commune de NEUVY - Approbation du schéma de zonage d'assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver sans réserve le schéma de zonage d'assainissement de la commune de Neuvy qui sera transmis à la commune afin d'être annexé aux documents d'urbanisme en vigueur pour le rendre exécutable et opposable aux tiers.
-

C.08. 120 - Commune de CHAPEAU - Approbation du schéma de zonage d'assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver sans réserve le schéma de zonage d'assainissement de la commune de Chapeau qui sera transmis à la commune afin d'être annexé aux documents d'urbanisme en vigueur pour le rendre exécutable et opposable aux tiers.
-

C.08.121 - Réhabilitation de la station d'épuration de SOUVIGNY - Demande de subventions

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le programme de l'opération,
 - d'approuver le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 946.080 € H.T.,
 - d'autoriser Monsieur le Président :
 - à lancer la consultation des entreprises,
 - à solliciter les partenaires financiers de la Communauté d'Agglomération de Moulins,
 - à signer l'ensemble des documents nécessaires à ces procédures.
-

C.08.122 - Convention Communauté d'Agglomération de Moulins / Commune de CHEMILLY pour le financement des travaux de raccordement eaux pluviales et de destruction d'une fosse septique communale

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de financement des travaux de raccordement eaux pluviales et de destruction d'une fosse septique communale à Chemilly par la commune de CHEMILLY.
 - d'autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à l'Assainissement, à signer ladite convention et tous les actes nécessaires.
-

— POLITIQUE DE LA VILLE – NICOLE CHARETTE

C.08.123 - Fonds de participation des habitants dans les quartiers prioritaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale– Renouvellement des membres du comité consultatif

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de désigner, pour siéger au Comité Consultatif pour l'exercice 2008/2009, les membres figurant à l'annexe 2 du règlement intérieur.
-

**C.08.124 – Seconde programmation 2008 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'Agglomération
Moulins Yzeure Avermes – Attribution de subventions à divers organismes**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer aux diverses structures concourant à la réalisation des objectifs de la Politique de la Ville, les subventions suivantes :

Organismes	Actions	Subvention accordée
Mission Locale	Parrainage	1 000,00 €
Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles (CIDFF)	(Euvrer pour l'insertion sociale et professionnelle des femmes	1 000,00 €
Ligue de l'Enseignement	Semaines d'éducation contre le racisme	500,00 €
Partage et Travail	Maison Relais	1 550,00 €
Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADSEA)	Prévention spécialisée	1 989,00 €

— TRANSPORTS – CLAUDE COULON

**C.08.125 - Convention de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transports urbains
Avenant N° 3 – Evolutions techniques au 1^{er} septembre 2008**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité absolue :
(Pour : 60 – Contre : 6)**

- D'approuver la signature de l'avenant n°3 à la Convention de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transports urbains.
- D'autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué aux Transports, à signer ledit avenant.

**C.8.126 - Convention de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transports urbains
Avenant N° 4 - Protocole transactionnel - Titres de transports Lycée agricole Neuvy**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité absolue :
(Pour : 56 – Contre : 7 – Abstentions : 3)**

- D'approuver l'avenant n° 4 à la convention de Délégation de Service Public pour l'exploitation du réseau de transports urbains ainsi que le protocole transactionnel
- D'autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué au Transports à signer lesdits documents.

C.08.127 - « Etat de fête – Retour Easy » - Demande de subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'accorder une subvention d'un montant de 1 200 euros à l'association CFM, pour l'opération « Etat de fête – retour Easy »

C.08.128 - Bourbonrama : Demande de subvention complémentaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer à l'Office de Pôle Touristique, une subvention d'un montant de 11 144 € au titre du financement des investissements pour la mise en place de l'opération Bourbonrama
- De prélever cette somme sur le produit de la taxe de séjour destiné à l'Office de Tourisme de Moulins pour 2008.

C.08.129 - Office de Tourisme – Bureau - Désignation des représentants de Moulins Communauté

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Désigne pour représenter Moulins Communauté au sein du Bureau de l'Office de Tourisme de Moulins et sa Région : Brigitte DAMERT, Bernadette RONDEPIERRE, Christian SOTEAU, Didier PINET

C.08.130 - Concours Général Agricole 2008 – Subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité absolue :

Pour : 65 – N'a pas pris part au vote : 1)

- D'attribuer à la Société d'Agriculture de l'Allier une subvention d'un montant de 16 000 euros, pour l'organisation du Concours Général Agricole 2008, sous réserve des objectifs fixés et des engagements comptables demandés dans la convention d'objectifs.
- D'imputer la dépense sur le budget principal 2008.

C.08. 131 - Contrat Auvergne +, Programme LEADER - Cotisation à l'association Territoire de Projet en Sologne et Bocage Bourbonnais

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les cotisations fixées ainsi qu'il suit à compter de l'exercice 2008 :
 - cotisation « Pays » fixée à 0,18 €/hab
 - cotisation « Leader » fixée à 0,66/hab
- d'autoriser le Président à signer la convention entre Moulins Communauté et l'Association Territoire de Projet en Sologne et Bocage Bourbonnais
- de régler les cotisations annuelles selon les modalités ci-dessus,
- de procéder au versement du reliquat de sa cotisation pour l'année 2008, soit 22 362 euros.

C.08.132 - Programme LEADER – Désignation des représentants au Groupe d'Action Locale LEADER Sologne et Bocage Bourbonnais

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De désigner Chantal BARDET en qualité de titulaire et Christian SOTEAU en qualité de suppléant pour représenter Moulins Communauté au sein du Groupe d'Action Locale (GAL).

C.08.133 - Parc des Expositions des Isles - Délégation de service public - Signature d'un avenant de prolongation avec MOULINS FOIREXPO

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité absolue :
(Pour : 61 – N'ont pas pris part au vote : 5)**

- D'approuver, en application de l'article L1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la prolongation du contrat d'affermage conclu avec MOULINS FOIREXPO pour une durée supplémentaire d'un an, soit pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009,
- D'autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président en charge de l'Administration Générale, en cas d'absence ou d'empêchement, à signer l'avenant n° 1 de prolongation correspondant avec Moulins FOIREXPO.

C.08.134 - Commission Consultative des Services Publics Locaux – Création - Désignation des membres

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De créer cette commission qui sera constituée pour la durée de la mandature
- De désigner, au titre des représentants du Conseil Communautaire, 9 élus :
 - Claude COULON – Michel SAMZUN – Gilles BAY – Alain GUYET – Lucien GONNOT
 - Daniel FIEVET - Madeleine BETIAUX – Hubert GOMOT – Gilles PARNIERE
- De désigner, au titre de représentants d'associations locales, les 9 membres suivants :
 - Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de MOULINS VICHY , ou son représentant,
 - Le Président de la Chambre des Métiers de l'ALLIER, ou son représentant,
 - Le Président de l'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (P.E.P.), ou son représentant
 - Le Président de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des écoles publiques (FCPE), ou son représentant,
 - Le Président de l'Union Départementale des Associations Familiales (U.D.A.F. 03), ou son représentant,
 - Le Président de l'Union Fédérale Des Consommateurs de l'Allier, ou son représentant,
 - Le Président de l'Association des Paralysés de France, ou son représentant,
 - Le Président de MOULINS CENTRE DE VIE, ou son représentant,
 - Le Président de l'Instance de Coordination des Actions en faveur des Retraités de l'Agglomération Moulinoise (I.C.A.R.A.M.), ou son représentant
- D'autoriser le Président de Moulins Communauté à saisir, pour avis, la commission ainsi constituée dans le cadre de la mise en place des projets visés à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

C.08.135 - Commission Consultative des Services Publics Locaux – Rapport d'activité 2007

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- prend acte de l'information donnée au Conseil Communautaire, relative aux travaux réalisés en 2007 par la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

**C.08.136 - Commune de Toulon-sur-Allier – Domaine de Sannes – Mise à disposition d'un immeuble
Convention d'occupation – Signature – Autorisation**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De faire droit à la demande de Monsieur Raymond MARTIN et de mettre à sa disposition, à titre précaire, la maison d'habitation sise Domaine de Sannes à TOULON SUR ALLIER
- De fixer les conditions de cette occupation ainsi qu'il suit :

- la durée du bail est d'un an à compter du 1^{er} novembre 2008.
- l'indemnité d'occupation est fixée à 2 514,00 euros par an
- Monsieur Raymond MARTIN ne pourra transférer le bénéfice de cette occupation à un tiers

- D'approuver les termes de la convention d'occupation précaire à intervenir,
- D'autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président en charge de l'Administration Générale, en cas d'absence ou d'empêchement, à signer ladite convention d'occupation.

C.08.137 - Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier – Ecole de Musique

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à l'Administration Générale, à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive géré par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier pour les agents de l'école de musique communautaire, conclue pour une période de deux ans et renouvelable par tacite reconduction.

C.08.138 - Dématérialisation des actes administratifs dans le cadre du contrôle de légalité et télétransmission - convention avec la Préfecture – autorisation

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'entériner le principe de transmission, par voie électronique, de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité,
- D'autoriser le Président à mettre en oeuvre la télétransmission à l'aide d'un dispositif homologué par le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales,
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de l'Administration Générale, en cas d'absence ou d'empêchement, à signer la convention à intervenir entre le Représentant de l'Etat dans le département et la Communauté d'Agglomération de Moulins.

C.08.139 - Conseil communautaire – Règlement intérieur – Adoption

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter le règlement intérieur.

C.08.140 – Vœu présenté par le Président de Moulins Communauté Tribunal de Grande Instance de Moulins

Les élus de Moulins Communauté décident à l'unanimité de s'associer à la saisine du Conseil d'Etat par le Président de Moulins Communauté, Maire de Moulins, dès lors qu'une annonce anticipe l'arrêt à intervenir, qu'elle est prise en dehors de toute concertation et qu'elle constitue une action incohérente.

Ils réaffirment leur opposition à la fermeture du Tribunal de Grande Instance de Moulins et demandent au Ministre de la Justice de revenir sur son intention.